

délégués - en exercice ...	97
- présents	54
Pouvoirs	06
Total votants	60

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 7 avril 2025

L'An deux mil vingt-cinq le lundi 7 avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 31 mars 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine Oumari

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Deborah BERNARD, Virginie BRINJEAN, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU titulaires et Olivier FAGE, Pierre MURON, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Joël BIGOT, Christophe COULOUMY, délégués titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, délégués titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Patrick SALMON, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires et Patrick OFFROY suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Stéphane ROBERT, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude COCQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAL, titulaires et Serge FONSECA, Régis THAUVIN, Bernard NENY suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Anthoine à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Zerdoun à Mme Haller (CAPVM)
- de M. Tiennot à M. Chavance (CCPB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Pierre Fernandes, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz, Nicole Vibert,
Excusés : Jean-Pierre Meudec, Eric Piot.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc,
Excusée : Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, Jean-Pierre Boutheon
Excusé : Sofiane Ghozlane.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Christine Fleck, Frédéric Marcoux,
Excusés : Eric Serafin-Bonvarlet, Marie-Paule Devauchelle, Christine Audineau, Claude Seveste.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, Thierry Maurer, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, Nathalie Robaey, François Moratille,
Arnaud Fabre
Excusés : Géraldine Mirat, David Vicente, Yann Lemaulf, Etienne Leroy, Josianne Trottier.

175/04-2025 Taux TEOM 2025 – vote :

Considérant que lors du débat d'orientation budgétaire du 10 mars 2025, l'organe délibérant a validé l'option de conserver pour l'année 2025 les taux de TEOM identiques à ceux de 2022, 2023 et 2024,

Considérant le produit attendu par le SIETOM pour l'année 2025,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

VOTE les taux de TEOM 2025 suivants :

- o Périmètre 1 : 10,40 %**
- o Périmètre 2 : 10,10 %**
- o Périmètre 3 : 9,25 %**

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 8 avril 2025.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.